

CHARTRE D'USAGE DES T.I.C.E

T.I.C.E : technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement.

Le matériel informatique ou audiovisuel ainsi que l'accès à Internet sont destinés à un usage éducatif et pédagogique.

Cette charte engage tous les utilisateurs, adultes comme élèves. Les droits, devoirs et responsabilités de chacun sont fonction de son rôle dans l'établissement.

Tous les utilisateurs doivent :

- respecter les personnes dans leurs communications,
- respecter la vie privée des personnes,
- respecter les objectifs éducatifs des espaces numériques mis à leur disposition,
- respecter les règles de sécurité informatique et l'intégrité des données accessibles,
- rapporter à l'autorité compétente toute problématique éthique ou technique liée à l'utilisation des espaces numériques mis à disposition.

Toute utilisation illicite fera l'objet d'un rapport au chef d'établissement qui décidera des mesures à prendre dans le cadre du règlement intérieur et de la réglementation en vigueur.

Les utilisations illicites sont :

- la dégradation ou la destruction des matériels,
- l'altération ou la destruction des données dont on n'est pas propriétaire,
- l'utilisation d'accès non autorisés,
- la diffusion non autorisée d'informations personnelles,
- la communication ou l'émission de documents à contenu irrespectueux ou injurieux,
- les requêtes de contenus à caractère incompatible avec le cadre éducatif et pédagogique et, de façon générale, toute forme de harcèlement, menace, incitation à la haine et à la discrimination sous toutes ses formes.

Utilisation de l'E.N.T (espace numérique de travail) :

Chaque utilisateur de l'E.N.T est identifiable et totalement responsable des contenus qu'il publie, aux plans administratif et juridique. Les administrateurs de l'E.N.T ne sont pas responsables des contenus publiés.